

Interreg Caraïbes

Fonds européen de développement régional



UNION
EUROPÉENNE

EVALUATION EX-ANTE et
EVALUATION STRATEGIQUE ENVIRONNEMENTALE
DU PROGRAMME OPERATIONNEL
INTERREG – CARAIBES 2014-2020

SYNTHESE

Décembre 2015

Table des matières

Objet du Document	3
1. Le Processus de l'évaluation ex ante et de l'évaluation environnementale stratégique	3
1.1. Méthodologie de l'évaluation ex-ante	3
1.2. Méthodologie de l'évaluation environnementale stratégique	4
1.3. Processus itératif et participatif	5
2. Présentation non technique du programme	6
3. L'Evaluation environnementale stratégique	8
3.1. Caractéristiques environnementales pertinentes de la zone de coopération	8
3.2. Incidences probables sur l'environnement du programme au vu des priorités et des actions envisagées	8
3.3. Principales préconisations de l'EES	10
4. Evaluation ex-ante	11
4.1. Méthodologie de l'évaluation ex-ante	11
4.2. Conclusions de l'évaluation ex-ante	11

Table des illustrations

Table 1 – calendrier de l'évaluation ex-ante.....	4
Table 2 – Enjeux et axes stratégiques du programme.....	6
Table 3 - Présentation synthétique du programme opérationnelle.....	7
Table 4 – Structure du programme	12
Table 5 – Axes et objectifs spécifique du programme.....	13
Table 6 - Répartition budgétaire des enjeux stratégiques de la coopération	14
Table 7 - Répartition de l'effort financier selon les volets et les priorités d'investissements au regard des enjeux stratégiques de la coopération	15
Table 8 – Logique d'intervention du programme INTERREG de l'espace Caraïbe	17
Table 9 - Indicateurs de réalisation pour chaque PI retenue par le PO	19
Table 10 - Indicateurs de résultats inscrits dans le plan d'investissement stratégique du programme.....	21
Table 11 – Points de vigilance et suggestions relative à la mise en œuvre des actions.....	22

Objet du Document

Ce document est la synthèse du rapport final de l'évaluation ex-ante du programme opérationnel de coopération territoriale européenne INTERREG V Caraïbes 2014-2020.

Les documents de référence sont :

- Programme Opérationnel INTERREG V Caraïbes 2014-2020 – Version septembre 2015
- Rapport final Ex ante du PO INTERREG V Caraïbes 2014-2020 - Version corrigée de septembre 2015.
- Rapport final de l'évaluation environnementale stratégique du PO INTERREG V Caraïbes 2014-2020 - version corrigée de septembre 2015.
- Avis conjoint des autorités environnementales sur l'évaluation environnementale stratégique du PO INTERREG V Caraïbes 2014-2020, n°15-153 en date du 21 mai 2015

1. Le Processus de l'évaluation ex ante et de l'évaluation environnementale stratégique

1.1. Méthodologie de l'évaluation ex-ante

Conformément au cadre de référence réglementaire, **l'évaluation ex-ante** vise à porter un avis sur la cohérence stratégique du programme opérationnel en cours d'élaboration, vis-à-vis :

- de la stratégie de l'Union et des programmes mis en œuvre dans les territoires de l'Union de l'espace Caraïbe,
- de la cohérence entre les ressources budgétaires allouées et les objectifs du programme,
- de pertinence et la clarté des indicateurs proposés pour le programme,
- de la qualité de la mise en œuvre et des procédures de suivi.

L'évaluation se déroule au fur et à mesure que le programme s'élabore. Le processus d'évaluation est **interactif**, et **itératif**. **En effet**, les évaluateurs examinent les documents produits au fur et à mesure de la rédaction du programme et émettent des avis et des recommandations qui sont reprises, le cas échéant, par les rédacteurs du programme dans le but de l'améliorer.

Le processus itératif entre l'évaluateur et le rédacteur induit un calendrier de l'évaluation lié à l'avancement de la rédaction du programme.

En parallèle aux travaux de l'évaluation ex-ante, l'évaluation environnementale stratégique est réalisée avec comme finalité de produire un rapport environnemental qui est soumis à la consultation des autorités environnementales et du public.

L'évaluation ex-ante intègre cette évaluation environnementale et valide sa pleine réalisation.

Table 1 – calendrier de l'évaluation ex-ante

Avancement de la rédaction du programme	Echéances pour le rédacteur	Restitution du travail de l'évaluateur EEA	Echéances pour l'évaluateur
Stratégie intégrée	Mi-octobre 2013	Rapport Etape 1	Fin octobre 2013
Objectifs et priorités	Février 2014	Rapport Etape 2	Fin février 2014
Ajustement de la stratégie	Avril – Juillet 2014	Ajustements	
Dispositif de mise en œuvre	Juillet 2014	Rapport Etape 3	Fin juillet 2014
Projet de programme Opérationnel	Fin août 2014	Rapport Etape 4	Début septembre 2014
Formalisation du PO pour saisie dans le SFC	Décembre 2015	Projet de rapport final	21 janvier 2015
Amendement du PO suite aux consultations	Env. avril 2015	Rapport final complété	Env. mai 2015
Amendement du PO suite aux retours de la Commission	Env. mai 2015	Rapport final amendé	Env. juin 2015
Prise en compte de la consultation sur l'ESE	Juillet 2015	Rapport final	Août 2015

1.2. Méthodologie de l'évaluation environnementale stratégique

La réalisation d'une évaluation environnementale stratégique (EES) est une exigence introduite lors de la préparation de la précédente génération de programmes financés par les fonds structurels européens (2007-2013). Elle résulte de l'application de la Directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, transposée en droit français dans le Code de l'environnement. Elle a pour objet d'améliorer la qualité d'un plan ou d'un programme en contribuant à l'intégration de considérations environnementales au cours de leur élaboration et adoption. Conformément à cette directive, l'EES porte principalement sur la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et Saint-Martin.

L'EES du programme opérationnel a été réalisée suivant les neuf étapes suivantes, résumées ci-dessous :

1. Etude du programme et de la zone de coopération
2. Détermination des incidences potentielles (« *screening environnemental* »)
3. Définition des recommandations et sélection des actions
4. Evaluation de la mise en œuvre du programme

5. Rapport environnemental intermédiaire
6. Avis de l'Autorité environnementale
7. Consultation publique
8. Rapport environnemental final
9. Suivi des effets de la mise en œuvre

1.3. Processus itératif et participatif

L'élaboration du programme opérationnelle a duré près de 2 ans, mobilisant les régions et collectivités françaises bénéficiaires, les organisations internationales à vocation régionales de la Caraïbe, les services de l'Etat, ainsi que les acteurs socio-économiques et la société civile.

La construction de la stratégie s'est faite sur la base d'échanges en télécommunication et en réunion régulière, qui ont permis de :

- porter un diagnostic, d'identifier les enjeux de la coopération,
- sélectionner les priorités d'investissement et les objectifs spécifiques, et ensuite arrêter un budget réparti sur les priorités,
- et de définir les modalités de mises en œuvre, jusqu'au dispositif de suivi et d'évaluation du programme.

Au fur et à mesure, les évaluateurs (ex-ante et stratégie environnementale) ont pu faire l'analyse des différents points d'évaluation, émettre des avis sur les parties en cours de rédaction et permettre le cas échéant une évolution de la rédaction du programme opérationnel.

2. Présentation non technique du programme

Le Programme Opérationnel INTERREG Caraïbes 2014-2020 s'inscrit dans le cadre de la coopération territoriale européenne 2014-2020, et à ce titre contribue à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive.

Le Programme Opérationnel INTERREG Caraïbes 2014-2020 est un document unique comportant deux volets :

- Un volet transnational (TN) pour la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et Saint Martin avec l'ensemble de la Grande Caraïbe ;
- Un volet transfrontalier (TF) pour la Guadeloupe et la Martinique avec les pays de l'OECD.

Table 2 – Enjeux et axes stratégiques du programme

Choix de 5 Enjeux issus du diagnostic	12 Axes	TF	TN
Enjeu n°1 - La création de richesses et d'emplois, via la diversification et le renforcement de la compétitivité des économies caribéennes	Axe 1 – Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois	X	
	Axe 2 – Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois		X
Enjeu n°3 - Le renforcement des capacités de prévention et de gestion des risques	Axe 3 - Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels	X	
	Axe 4 - Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels		X
Enjeu n°4 - La protection de l'environnement, valorisation du patrimoine culturel et naturel et la maîtrise de la transition énergétique	Axe 5 – Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe	X	
	Axe 6 – Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe		X
	Axe 9 – Soutenir le développement des énergies renouvelables dans la Caraïbe orientale	X	
Enjeu n°5 - Le renforcement du capital humain	Axe 10 – Renforcer le capital humain		X
Enjeu n°6 - L'inclusion sociale, la santé et l'amélioration des conditions de vie	Axe 7 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique	X	
	Axe 8 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique		X
	Axe 11 – Assistance technique (TF)	X	
	Axe 12 – Assistance technique (TN)		X

Les axes se déclinent en 18 Objectifs spécifiques (OS) correspondant à une sélection de 6 Objectifs thématiques (OT) et 8 Priorités d'Investissement du FEDER.

Table 3 - Présentation synthétique du programme opérationnel

Axes prioritaires	OT	PI	Objectifs spécifiques correspondant aux priorités d'investissement	FEDER (TF)	%	FEDER (TN)	%
Axe 1 – Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TF)	OT3	IP3D	OS1 - Renforcer la diversification économique des territoires à travers le transfert des connaissances et la commercialisation de produits innovants	7 453 000 €	18,1%		
		IP3D	OS2 - Créer un environnement propice au développement d'un courant d'affaires entre les territoires de la zone				
Axe 2 – Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TN)	OT3	IP3D	OS3 - Renforcer la diversification économique des territoires à travers le transfert des connaissances et la commercialisation de produits innovants			4 361 600 €	18,8%
		IP3D	OS4 - Créer un environnement propice au développement d'un courant d'affaires entre les territoires de la zone				
Axe 3 - Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (TF)	OT5	PI5B	OS5 - Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques naturels	8 631 000 €	21,0%		
Axe 4 - Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (TN)	OT5	PI5B	OS6 - Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques naturels			5 452 000 €	23,5%
Axe 5–Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TF)	OT6	PI6C	OS7 - Mieux protéger et valoriser le patrimoine naturel caribéen au travers la mise en place de stratégies et d'outils conjoints	9 042 000 €	22,0%		
		PI6C	OS8 - Accroître l'attractivité touristique du territoire de coopération au travers de la mise en valeur conjointe de son patrimoine naturel et culturel				
Axe 6 –Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TN)	OT6	PI6C	OS9 - Mieux protéger et valoriser le patrimoine naturel caribéen au travers la mise en place de stratégies et d'outils conjoints			5 452 000 €	23,5%
		PI6C	OS10 - Accroître l'attractivité touristique du territoire de coopération au travers de la mise en valeur conjointe de son patrimoine naturel et culturel				
Axe 7 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TF)	OT9	PI9A	OS11 - Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques liés aux maladies émergentes et risques sanitaires	5 795 000 €	14,1%		
Axe 8 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TN)	OT9	PI9A	OS12 - Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques liés aux maladies émergentes et risques sanitaires			3 271 200 €	14,1%
Axe 9 – Soutenir le développement des énergies renouvelables dans la Caraïbe orientale (TF)	OT4	PI4A	OS13 – Accroître la part des énergies renouvelables dans le mix électrique pour une plus grande autonomie énergétique des territoires de la Caraïbe orientale	7 795 100 €	19,0%		
		PI4C	OS14 – Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments publics dans la zone de la Caraïbe orientale				
Axe 10 – Renforcer le capital humain (TN)	OT10	PI10A	OS15- Renforcer la maîtrise et la pratique réciproques des langues dans la Caraïbe			3 271 200 €	14,1%
		PI10A	OS16 - Accroître la mobilité étudiante et professionnelle au sein de l'espace caraïbe				
Axe 11 – Assistance technique (TF)		PI10A	OS17- Assurer la mise en œuvre optimale du Programme et des projets	2 413 456 €	5,9%		
Axe 12 – Assistance technique (TN)		PI10A	OS18- Assurer la mise en œuvre optimale du Programme et des projets			1 355 249 €	5,9%
12 axes	6 OT	8 PI	18 OS pour un budget global FEDER de 64 292 805 €, se répartissant entre les 2 volets	41 129 556 €	TF	23 163 249 €	TN

3. L'Évaluation environnementale stratégique

3.1. Caractéristiques environnementales pertinentes de la zone de coopération

Les principaux aspects de la situation environnementale de la zone de coopération pertinents pour le programme de coopération sont les suivants :

- La protection et la valorisation de la **biodiversité** soumise à d'importantes pressions (tourisme, matières premières, urbanisation, agriculture, pêche) ;
- L'amélioration de la **qualité de l'eau** altérée par les pollutions agricoles et l'insuffisance d'infrastructures d'assainissement ;
- La dépollution à long terme et la gestion intégrée des **sols** ;
- La maîtrise des sources de **pollution de l'air** (énergies, mobilité individuelle) ;
- La maîtrise des effets et l'adaptation au **changement climatique** – valorisation des sources d'énergie verte, réduction de la consommation d'énergie ;
- La réduction de la production de **déchets** et l'amélioration de leur gestion/valorisation ;
- Le renforcement de la résilience des territoires et des populations face aux **risques naturels**.

3.2. Incidences probables sur l'environnement du programme au vu des priorités et des actions envisagées

Le tableau suivant permet une vision consolidée synthétique des incidences potentielles du PO sur l'environnement :

	Objectifs spécifiques	Biodiversité	Eau	Sols	Air	Changement climatique	Population et santé	Paysage
OS1-3	Diversification économique des territoires	0	0	0	(+)	+(+)	(+)	0
OS2-4	Environnement propice au développement d'un courant d'affaires entre les territoires de la zone	(+)/-	(+)/-	(+)/-	-	-	0	0
OS5-6	Capacité de réponse des territoires face aux risques naturels	0	0	0	0r	0	++	0
OS7-9	Protéger et valoriser le patrimoine naturel	++	(+)	(+)	(+)	+	(+)	(+)
OS8-10	Attractivité touristique du territoire	(-)	0	(-)	-	-	0	(-)
OS11-12	Capacité de réponse face aux risques sanitaires	0	0	0	0	+	++	0

OS13	Accroître la part des énergies renouvelables	0	0	0	(+)	+(+)	(+)	0
OS14	Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments publics	0	0	0	(+)	+(+)	(+)	0
OS15	Maitrise et la pratique réciproques des langues dans la Caraïbe	0	0	0	0	0	+	0
OS16	Mobilité étudiante et professionnelle au sein de l'espace caraïbe	0	0	0	0	(-)	+	0

L'incidence environnementale des objectifs spécifiques du programme, pour chacun des 7 domaines environnementaux est donnée selon un score synthétique gradué allant de :

-	(+)/-	(-)	0	(+)	+	(+)+	++
Incidence négative caractérisée faible	Incidence négative faible possible mais remédiation positive possible	Incidence négative faible possible	Pas d'incidence identifiée	Incidence positive faible possible	Incidence positive caractérisée	Incidence positive caractérisée pouvant être forte	Incidence positive forte caractérisée

Au vu de la nature des actions envisagées, aucun des objectifs spécifiques ne devrait porter considérablement atteinte à l'environnement :

- Les actions sont principalement de nature immatérielle, limitant les risques.
- Le respect strict des normes et législations en vigueur permettra déjà de limiter et/ou de réduire amplement les incidences négatives sur l'environnement.

Les principaux problèmes environnementaux potentiels sont de nature indirecte/induite et liés au développement économique et du tourisme (cf. analyse OS2-4 et OS8-10). Le développement de l'économie, des flux commerciaux et du tourisme se traduisent souvent par une augmentation de la consommation de ressources et une pression sur les écosystèmes.

Ces incidences potentiellement négatives semblent toutefois assez largement compensées par les incidences positives, ce qui traduit bien la prise en compte des enjeux du développement durable dans le PO :

- Une majorité des objectifs spécifiques sont centrés sur la protection de l'environnement (OS7-9, OS13-14), de la population ou de la santé (OS7-9, OS11-12, OS15-16) ;
- Les mesures ayant un objectif environnemental représentent 57% du budget.

Les incidences positives ou négatives sur l'environnement seraient surtout liées aux conditions de sélection et de mise œuvre des interventions :

- Envisager lors de la mise en œuvre d'introduire des éco-conditionnalité et/ou des

critères environnementaux pour la sélection des projets, destinés à limiter les risques identifiés et favoriser les projets et secteurs ayant un impact réduit, voire positif sur l'environnement.

3.3. Principales préconisations de l'EES

Comme le montre l'analyse, les incidences positives ou négatives sur l'environnement seront surtout liées aux conditions de sélection et de mise œuvre des interventions. L'évaluateur préconise donc d'introduire des éco-conditionnalités et/ou des **critères environnementaux pour la sélection des projets** destinés à limiter les risques identifiés et de **favoriser les projets et secteurs ayant un impact réduit, voire positif, sur l'environnement**.

Plusieurs axes de réflexion stratégique peuvent être poursuivis :

- En matière d'organisation et d'utilisation des modes de transports (passager et fret) ;
- Les modèles commerciaux à promouvoir (circuits intermédiaires et courts, etc.) ;
- Le modèle de développement touristique au vu du poids de ce secteur dans l'économie de ces territoires. Le PO donne néanmoins certaines garanties de ce point de vue en se référant systématiquement à la notion de tourisme durable.

4. Evaluation ex-ante

4.1. Méthodologie de l'évaluation ex-ante

Selon le processus décrit dans le chapitre introductif, l'évaluation a émis des avis sur les différents critères d'évaluation prévus dans le Règlement du FEDER. Les avis ont été émis au fur et à mesure de l'élaboration du programme, aussi ils ont pu devenir obsolète au cours du processus car des réponses ont pu être apportées. Ainsi cette synthèse présente uniquement les conclusions principales sur la base de la version finale du programme opérationnel, en suivant néanmoins la liste des critères d'analyse.

Ces critères sont classés chronologiquement, les premiers ayant pu être traités dès les premières versions du programme, et les derniers seulement avec les dernières :

- Pertinence du programme
- Cohérence interne du Programme
- Cohérence stratégique
- Cohérence externe du Programme avec les autres instruments concernés
- Logique d'intervention
- Pertinence des mesures prévues pour promouvoir les priorités transversales
- Partenariat
- Pertinence des indicateurs
- Etablissement des bases de référence, des étapes et des valeurs-cibles
- Modalités de mise en œuvre
- Conditionnalités *ex ante*
- Plan d'évaluation (*in itinere*)
- Bilan de l'évaluation environnementale et des consultations

4.2. Conclusions de l'évaluation ex-ante

4.2.1. Pertinence du programme et cohérence stratégique

Le processus d'élaboration de la stratégie du programme est de qualité. Il a permis de dresser un diagnostic et d'identifier des enjeux pertinents :

- Enjeu 1 - La création de richesses et d'emplois, via la diversification et le renforcement de la compétitivité des économies caribéennes
- Enjeu 2 - Le développement des réseaux de transports (maritime et aérien) et le désenclavement des territoires pour améliorer leur accessibilité
- Enjeu 3 - Le renforcement des capacités de prévention et de gestion des risques
- Enjeu 4 - La protection de l'environnement et la maîtrise de la transition énergétique
- Enjeu 5 - Le renforcement du capital humain
- Enjeu 6 - L'inclusion sociale, la santé et l'amélioration des conditions de vie.

La stratégie du programme opérationnel est en phase avec les priorités des organisations régionales et des pays et territoires ultramarins communautaires de la Caraïbes.

La justification du choix des objectifs thématiques, des priorités thématiques et des objectifs spécifiques du Règlement FEDER CTE est très explicite au regard des 6 enjeux de développement partagés de l'espace de coopération. 5 sur les 6 enjeux sont sélectionnés pour le programme, l'enjeu n°2, bien que stratégique, étant écarté car ne pouvant avoir de réponse satisfaisante dans le cadre du programme opérationnel.

La particularité du programme est de comporter deux volets :

- Un volet transnational (TN) pour la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et Saint Martin avec l'ensemble de la Grande Caraïbe ;
- Un volet transfrontalier (TF) pour la Guadeloupe et la Martinique avec les pays de l'OECD.

Aussi, les axes sont-ils dédoublés ainsi que les objectifs spécifiques.

La stratégie est déclinée de façon à correspondre aux orientations stratégiques du FEDER :



(*) Hors axes relatifs à l'assistance technique (2 axes et 2 OS supplémentaires)

Table 4 – Structure du programme

Enjeu 1 – création de richesses et d'emplois	Axe 1	OT3	PI3D	OS1-OS2	TF
	Axe 2			OS3-OS4	TN
Enjeu 3 – prévention et gestion des risques naturels	Axe 3	OT5	PI5B	OS5	TF
	Axe 4			OS6	TN
Enjeu 4 – protection de l'environnement et transition énergétique	Axe 5	OT6	PI6C	OS7-OS8	TF
	Axe 6			OS9-OS10	TN
	Axe 9	OT4	PI4A-C	OS13-OS14	TF
Enjeu 6 – inclusion sociale, santé	Axe 7	OT9	PI9A	OS11	TF
	Axe 8			OS12	TN
Enjeu 5 - renforcement du capital humain	Axe 10	OT10	PI10A	OS15-OS16	TN
Assistance technique	Axe 11	-	-	OS17	TF
	Axe 12			OS18	TN

Table 5 – Axes et objectifs spécifique du programme

Axe 1 – Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TF)	OT3	PI3D	OS1 - Renforcer la diversification économique des territoires à travers le transfert des connaissances et la commercialisation de produits innovants
		PI3D	OS2 - Créer un environnement propice au développement d'un courant d'affaires entre les territoires de la zone
Axe 2 – Renforcer de manière durable et inclusive la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois (TN)	OT3	IP3D	OS3 - Renforcer la diversification économique des territoires à travers le transfert des connaissances et la commercialisation de produits innovants
		IP3D	OS4 - Créer un environnement propice au développement d'un courant d'affaires entre les territoires de la zone
Axe 3 - Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (TF)	OT5	PI5B	OS5 - Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques naturels
Axe 4 - Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels (TN)	OT5	PI5B	OS6 - Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques naturels
Axe 5–Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TF)	OT6	PI6C	OS7 - Mieux protéger et valoriser le patrimoine naturel caribéen au travers la mise en place de stratégies et d'outils conjoints
		PI6C	OS8 - Accroître l'attractivité touristique du territoire de coopération au travers de la mise en valeur conjointe de son patrimoine naturel et culturel
Axe 6 –Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe (TN)	OT6	PI6C	OS9 - Mieux protéger et valoriser le patrimoine naturel caribéen au travers la mise en place de stratégies et d'outils conjoints
		PI6C	OS10 - Accroître l'attractivité touristique du territoire de coopération au travers de la mise en valeur conjointe de son patrimoine naturel et culturel
Axe 7 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TF)	OT9	PI9A	OS11 - Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques liés aux maladies émergentes et risques sanitaires
Axe 8 - Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique (TN)	OT9	PI9A	OS12 - Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques liés aux maladies émergentes et risques sanitaires
Axe 9 – Soutenir le développement des énergies renouvelables dans la Caraïbe orientale (TF)	OT4	PI4A	OS13 – Accroître la part des énergies renouvelables dans le mix électrique pour une plus grande autonomie énergétique des territoires de la Caraïbe orientale
		PI4C	OS14 – Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments publics dans la zone de la Caraïbe orientale
Axe 10 – Renforcer le capital humain (TN)	OT10	PI10A	OS15- Renforcer la maîtrise et la pratique réciproques des langues dans la Caraïbe
		PI10A	OS16 - Accroître la mobilité étudiante et professionnelle au sein de l'espace caraïbe
Axe 11 – Assistance technique (TF)		PI10A	OS17- Assurer la mise en œuvre optimale du Programme et des projets
Axe 12 – Assistance technique (TN)		PI10A	OS18- Assurer la mise en œuvre optimale du Programme et des projets

L'exigence de concentration thématique prévue dans le Règlement est respectée.

De plus, dans le souci de ne pas disperser l'intervention du FEDER, l'axe 9 portant sur les

énergies renouvelables ne concerne que le volet transfrontalier, et l'axe 10 correspondant à l'enjeu 5 du renforcement du capital humain ne concerne que le volet transnational. Ainsi, chaque volet comporte 5 axes (hors l'assistance technique) et 9 objectifs spécifiques.

Le programme reflète le champ du possible en matière de coopération :

- les actions de la coopération ne peuvent être que des modestes contributions aux objectifs Europe 2020 du FEDER pour les territoires européens, et plus encore pour l'espace Caraïbes ;
- les actions de coopération seront ce que les acteurs pourront mettre en œuvre, avec une avancée dans la coopération très hétérogène selon les domaines, qui prend souche dans les réalisations des programmations précédentes.

De façon globale, le programme est cohérent avec Europe 2020 et FEDER (coopération).

En résumé, les domaines prioritaires sélectionnés indiquent bien le champ de la coopération ciblée par le programme Interreg Espace Caraïbes :

- pour innover, structurer, investir.
- dans le cadre d'une sélection restreinte d'objectifs européens du FEDER.
- dans un cadre budgétaire limité.
- qui répond très fidèlement aux objectifs de l'Europe 2020.
- qui a été élaboré sur l'acquis de l'expérience des programmes précédents.

4.2.2. Cohérence interne du Programme

Les actions envisagées, à l'exception de l'axe 9 relatifs au développement des énergies renouvelables, concernent tout l'espace Caraïbes.

Les complémentarités entre les priorités peuvent être plus explicites car elles correspondent à de véritables task-forces partagés par tous les pays de l'espace Caraïbes : tourisme, agriculture et agroalimentaire, gestion des risques naturels.

Le budget global FEADER est de 64,293 millions € :

- 41,130 millions € pour le volet transfrontalier (TF)
- 23,163 millions € pour le volet transnational (TN)

Table 6 - Répartition budgétaire des enjeux stratégiques de la coopération

Enjeux stratégiques	% total	FEDER Total
Enjeu 1 – création de richesses et d'emplois	18,4%	11 814 600 €
Enjeu 3 – prévention et gestion des risques naturels	21,9%	14 083 000 €
Enjeu 4 – protection de l'environnement et transition énergétique	34,7%	22 289 100 €
Enjeu 5 - renforcement du capital humain	5,1%	3 271 200 €
Enjeu 6 – inclusion sociale, santé	14,1%	9 066 200 €
Assistance technique	5,9%	3 768 705 €

TOTAL	100,0%	64 292 805 €
-------	--------	--------------

Les enjeux 3 et 4 relevant de la thématique environnementale concentrent 46,6% du budget FEDER (49,5% hors l'assistance technique).

Table 7 - Répartition de l'effort financier selon les volets et les priorités d'investissements au regard des enjeux stratégiques de la coopération

Enjeux	Objectif Thématique	Priorité d'investissement	Budget	Budget
			FEDER TF	FEDER TN
Enjeu 1 - La création de richesses et d'emplois, via la diversification et le renforcement de la compétitivité des économies caribéennes	OT3 - Améliorer la compétitivité des PME	PI3D– Développement et mise en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en vue de favoriser leur internationalisation	7,453 M€ 18,1%	4,362 M€ 18,8%
Enjeu 3 - Le renforcement des capacités de prévention et de gestion des risques	OT5 - Favoriser l'adaptation aux changements climatiques, la prévention et la gestion des risques	PI5B – promotion des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, garantie d'une résilience aux catastrophes, et développement des systèmes de gestion	8,631 M€ 21,0%	5,452 M€ 23,5%
Enjeu 4 - La protection de l'environnement, valorisation du patrimoine culturel et naturel et la maîtrise de la transition énergétique	OT6 – Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources	PI6C – protection, promotion et développement du patrimoine culturel et naturel	9,042 M€ 22,0%	5,452 M€ 23,5%
	OT4 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de CO2 dans l'ensemble des secteurs	PI4A – promotion de la production et de la distribution de sources d'énergie renouvelable PI4C – promotion de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement	7,795 M€ 19,0%	
Enjeu 5 - Le renforcement du capital humain	OT10 - Investir dans les compétences, l'éducation et la formation tout au long de la vie	PI10A –Investir dans les compétences, l'éducation, la formation tout au long de la vie par le développement des infrastructures d'éducation et de formation	-	3,271 M€ 14,1%
Enjeu 6 - L'inclusion sociale, la santé et l'amélioration des conditions de vie	OT9 Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté	PI9A – Investir dans les infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduisant les inégalités en termes de statuts sanitaires	5,795 M€ 14,1%	3,271 M€ 14,1%

L'enjeu 2 concernant le développement des réseaux de transports (maritime et aérien) et le

désenclavement des territoires pour améliorer leur accessibilité, a été identifié comme majeur pour l'espace Caraïbes mais le programme ne répondra pas explicitement à cet enjeu faute de moyens suffisant.

L'assistance technique bénéficie d'une dotation de 5,9% du budget pour chaque volet, soit un total de 3,77 M€ à l'échelle du PO.

4.2.3. Cohérence externe du Programme avec les autres instruments concernés

Toutes les priorités auront des actions qui seront en complémentarité avec les actions soutenues à travers les dispositifs :

- FEDER,
- FED,
- FSE,
- FEADER et POSEI.

L'enjeu du développement des échanges économiques au sein de l'espace Caraïbes qui correspond à l'enjeu n°1 est peu abordé par les programmes européens, hors INTERREG, car ils sont centrés avant tout sur les territoires communautaires.

Toutefois le développement des échanges économiques peut être contrarié par des politiques menées au niveau de chacun des pays et territoires communautaires des Caraïbes :

- Politique d'aide à l'importation en provenance de la Communauté et d'aide à l'exportation à destination des pays tiers ;
- Politique de développement de productions locales qui peuvent entrer en concurrence avec des importations ;
- Concurrence entre pays ayant des coûts et des réglementations différentes qui peuvent générer des distorsions de concurrence.

La cohérence externe n'est pas à rechercher au niveau du programme INTERREG dont la contribution au développement économique est relativement marginale, mais plutôt au niveau de la stratégie de développement économique de chaque territoire communautaire.

4.2.4. La pertinence de la description de la logique d'intervention

La logique d'intervention du programme est décrite dans le programme de façon claire et cohérente avec le diagnostic et la sélection faite par les partenaires des objectifs thématiques, priorités d'investissement et objectifs spécifiques qui sont définis dans le Règlement FEDER-CTE.

Les résultats attendus sont précis, la finalité du programme opérationnel apparaît clairement. En outre, les actions envisagées correspondent bien aux enjeux de développement de l'espace de coopération qui ont été identifiés.

Table 8 – Logique d'intervention du programme INTERREG de l'espace Caraïbe

Priorité d'investissement	Objectif spécifique	Résultats attendus	Enjeu
PI3D – Développement et mise en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en vue de favoriser leur internationalisation	OS1-3 - Renforcer la diversification économique des territoires à travers le transfert des connaissances et la commercialisation de produits innovants	Projets d'innovations (hors coopération scientifique), mutualisation d'équipements, mise en réseau des acteurs	Enjeu 1 - La création de richesses et d'emplois, via la diversification et le renforcement de la compétitivité des économies caribéennes
	OS2-4 - Créer un environnement propice au développement d'un courant d'affaires entre les territoires de la zone	Actions de développement de l'entrepreneuriat pour les jeunes Développement des réseaux d'acteurs économiques Formation des chefs d'entreprise Harmonisation des normes et droit des affaires Régulation du transport maritime et aérien	
PI5B – promotion des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques	OS5-6 - Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques naturels	Amélioration des connaissances sur les impacts des risques naturels Mise en place de systèmes communs de gestion des risques	Enjeu 3 - Le renforcement des capacités de prévention et de gestion des risques
PI6C – protection, promotion et développement du patrimoine culturel et naturel	OS7-9 - Mieux protéger et valoriser le patrimoine naturel caribéen au travers la mise en place de stratégies et d'outils conjoints	Renforcement des connaissances sur l'environnement Définition de stratégies communes de protection de l'environnement Instruments conjoints de protection de la biodiversité Initiatives sur les marchés de quotas de carbone	Enjeu 4 - La protection de l'environnement et la maîtrise de la transition énergétique
	OS8-10 - Accroître l'attractivité touristique du territoire de coopération au travers de la mise en valeur conjointe de son patrimoine naturel et culturel	Développement de l'offre commune en tourisme durable Opération de valorisation du patrimoine et culturel de la Caraïbes Développement d'une offre multi-destination	
PI4A – promotion de la production et de la distribution de sources d'énergie renouvelable	OS13 – Accroître la part des énergies renouvelables dans le mix électrique pour une plus grande autonomie énergétique des	Actions de recherche-développement, d'expérimentation, de formation, d'échanges d'expérience Prospection et exploration de nouveaux gisements	

Priorité d'investissement	Objectif spécifique	Résultats attendus	Enjeu
(TF seulement)	territoires de la Caraïbe orientale	Etudes pour interconnexions des réseaux électriques Harmonisation des normes et de la gouvernance	
PI4C – promotion de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables (TF seulement)	OS14 – Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments publics dans la zone de la Caraïbe orientale	Recherche-développement, expérimentation, formation, réseaux, échanges d'expérience	
PI10A –Investir dans les compétences, l'éducation, la formation tout au long de la vie par le développement des infrastructures d'éducation et de formation (TN seulement)	OS15- Renforcer la maîtrise et la pratique réciproques des langues dans la Caraïbe	Formations linguistiques initiales et continues Echanges d'enseignant Coopération avec les Alliances françaises, notamment sur la bi-diplomation	Enjeu 5 - Le renforcement du capital humain
	OS16 - Accroître la mobilité étudiante et professionnelle au sein de l'espace caraïbe	Renforcer la mobilité étudiante et professionnelle au sein de la Caraïbes	
PI9A – Investir dans les infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduisant les inégalités en termes de statuts sanitaires	OS11-12 - Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques liés aux maladies émergentes et risques sanitaires	Projets de recherche sur les pathologies importantes Observation et vigilance sur les épidémies et épizooties Plans de gestion conjointe des crises sanitaires Actions de coopération sanitaire	Enjeu 6 - L'inclusion sociale, la santé et l'amélioration des conditions de vie

4.2.5. Pertinence des mesures prévues pour promouvoir les priorités transversales

Dans le cadre de la stratégie 2020 de l'Europe, les programmes européens doivent promouvoir de multiples priorités transversales. Le champ d'action des programmes comme INTERREG étant limité, les programmes répondent par ce fait que partiellement aux différentes priorités. De plus, en répondant à l'exigence de concentration des programmes, des priorités sont également peu ou pas abordées.

Ainsi le programme par le choix stratégique permet de répondre assez directement à certaines priorités de façon évidente :

- Développement durable ;
- Protection de l'environnement ;

Le programme devrait avoir quelques résultats sur des priorités, mais de façon limitée du fait du budget contraint et du champs d'action relevant de la seule coopération :

- Lutte et adaptation au changement climatique ;
- Prévention et gestion des risques.

Et puis, le programme ne traite pas explicitement les autres priorités, qui pourront néanmoins avoir des réponses éventuelles dans les actions qui seront financées :

- Utilisation rationnelle des ressources ;
- Egalité des chances et non-discrimination ;
- Egalité homme-femme.

Seule l'évaluation des actions permettra de mesurer l'impact éventuel. Il serait souhaitable que le programme définisse des critères de sélection des actions de façon transversale, de façon à favoriser les projets répondant à ces priorités. Il sera alors utile d'avoir les indicateurs adéquats dans le système d'information de gestion pour mesurer les éventuels résultats.

4.2.6. Indicateurs et cibles

Indicateurs de réalisation

La définition des indicateurs de réalisations est précise et fonctionnelle. Les objectifs cibles de réalisation à 2023 sont réalistes et cohérents avec les réalisations des programmations précédentes.

Table 9 - Indicateurs de réalisation pour chaque PI retenue par le PO

Priorités d'investissement	Indicateurs de réalisation de l'OS rapportés au PI	Objectif-cible 2023 TF	Objectif-cible 2023 TN
PI3D – Développement et mise en œuvre de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en vue de favoriser leur internationalisation	Dépense publique totale PI3D (en M€)	7,45	4,36
	Nombre d'actions de coopération (1)		
	Nombre d'entreprises bénéficiant de subvention (aides directes)	7	4
	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	191	112

Priorités d'investissement	Indicateurs de réalisation de l'OS rapportés au PI	Objectif-cible 2023 TF	Objectif-cible 2023 TN
	(aides indirectes)		
	Nombre d'actifs bénéficiaires (formation) (2)		
PI5B – promotion des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, garantie d'une résilience aux catastrophes, et développement des systèmes de gestion	Dépense publique totale PI5B (en M€)	8,63	5,45
	Nombre de personnes ayant participé à des actions de sensibilisation aux risques	923	583
	Nombre de dispositifs d'observation, de gestion et de réponse aux risques naturels mis en place	12	7
PI6C – protection, promotion et développement du patrimoine culturel et naturel	Dépense publique totale PI6C (en M€)	9,04	5,45
	Nombre d'aires d'écosystèmes forestiers, agricoles et d'aquaculture bénéficiant de mesures de gestion commune et de conservation	14	8
	Nombre de sites soutenus (3)		
	Surfaces couvertes par les sites soutenus (4)		
	Nombre de dispositifs de suivi et d'évaluation du développement du tourisme durable	26	16
	Nombre de sites soutenus bénéficiant d'un label de qualité (5)		
	Nombre de sites soutenus (6)		
	Augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine et bénéficiant d'un soutien (4)	+5%	+5%
PI9A-en investissant dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, en réduisant les inégalités sur le plan de l'état de santé, en favorisant l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité	Dépense publique totale PI9A (en M€)	5,80	3,27
	Nombre de personnes bénéficiaires des projets de santé mis en œuvre	404	228
	Nombre de dispositifs mis en place pour face aux problématiques de santé publique	6	3
PI4A – promotion de la production et de la distribution de sources d'énergie renouvelable	Dépense publique totale PI 4a (en M€)	5,45	
	Montant des investissements réalisés pour la production d'ENR	(5,45M€)	
	Nombre d'initiatives de coopération soutenues (7)		
	Production d'ENR soutenue (8)		
PI4C – promotion de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement	Dépense publique totale PI 4c (en M€)	2,33	
	Montants des investissements réalisés en matière d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics	(2,33M€)	
	Economies d'énergie attendues suite aux investissements (9)		
PI10A –Investir dans les compétences, l'éducation, la formation tout au long de la vie par le développement des infrastructures d'éducation et de formation	Dépense publique totale PI10A (en M€)		3,27
	Nombre de personnes bénéficiaires de projets linguistiques soutenus		3077
	Nombre de personnes bénéficiaires des projets de mobilité soutenus		457

Priorités d'investissement	Indicateurs de réalisation de l'OS rapportés au PI	Objectif-cible 2023 TF	Objectif-cible 2023 TN
AT - Assurer la mise en œuvre optimale du Programme et des projets	Dépense publique totale (en M€)	2,41	1,35
	Nombre de réunions d'information à destination des porteurs de projets	2	1
	Nombre de séances de formations à destination des porteurs de projets (sélectionnés)	6	3
	Nombre d'équivalent temps plein affecté à la gestion du programme	6	3
	Nombre de formations pour les agents du STC et PCR	14	9

Les cases en bleu : sont « sans objet ».

Les indicateurs en grisé et numéroté de (1) à (9) sont des suggestions de l'évaluateur pour enrichir le suivi et l'évaluation du programme.

Indicateurs de résultats

Table 10 - Indicateurs de résultats inscrits dans le plan d'investissement stratégique du programme

Axe prioritaire	Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultat (1)
Axe 1 (TF) - Axe 2 (TN) Renforcer de manière inclusive et durable la compétitivité des entreprises de la Caraïbe, créatrices de richesses et d'emplois	OS1-3 - Renforcer la diversification économique des territoires à travers le transfert des connaissances et la commercialisation de produit innovants	IR1 Augmentation du nombre d'accord de coopération entre les structures d'innovation de part et d'autre de la Caraïbe (unité : nombre)
	OS2-4 - Créer un environnement propice au développement d'un courant d'affaires entre les territoires de la zone	IR2 Augmentation du volume des échanges commerciaux entre les PTOM et les pays de la Caraïbe (unité : €)
Axe 3 (TF) – Axe 4(TN) Renforcer la capacité de réponse aux risques naturels	OS5-6- Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques naturels	IR3 Augmentation de la capacité de réponse aux risques des territoires de la Caraïbe (unité : notation sur une échelle de 1 à 5 sur la base d'une enquête électronique)
Axe 5 (TF) – Axe 6 (TN) Protéger et valoriser l'environnement naturel et culturel dans la Caraïbe	OS7-9 - Mieux protéger et valoriser le patrimoine naturel caribéen au travers la mise en place de stratégies et d'outils conjoints	IR4 Accroissement du nombre d'initiatives transnationales/transfrontalières en faveur de la protection de la biodiversité animale et végétale (unité : nombre)
	OS8-10 - Accroître l'attractivité touristique du territoire de coopération au travers de la mise en valeur conjointe de son patrimoine naturel et culturel	IR5 Accroissement du nombre de sites touristiques de la Caraïbe bénéficiant d'un label de qualité (unité : nombre)
Axe 7 (TF) – Axe 8 (TN) Développer une réponse concertée à l'échelle de la Caraïbe à des problématiques communes de santé publique	OS11-12 - Accroître la capacité de réponse des territoires face aux risques liés aux maladies émergentes et risques sanitaires	IR6 Augmentation de la capacité de réponses aux risques sanitaires des territoires de la Caraïbe (unité : notation sur une échelle de 1 à 5 sur la base d'une enquête électronique)
Axe 9 (TF) Soutenir le développement des énergies renouvelables	OS13 – Accroître la part des énergies renouvelables dans le mix électrique pour une plus grande autonomie énergétique des territoires de la Caraïbe orientale	IR7 Nombre d'initiatives transfrontalières visant à accroître la production d'ENR dans la zone caraïbe (unité : nombre)

Axe prioritaire	Objectifs spécifiques	Indicateurs de résultat (1)
dans la Caraïbe orientale	OS14 – Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments publics dans la zone de la Caraïbe orientale	IR8 Nombre de territoires et pays ayant adopté une réglementation thermique comparable aux normes de la RTADOM
Axe 10 (TN) Renforcer le capital humain	OS15- Renforcer la maîtrise et la pratique réciproques des langues dans la Caraïbe	IR9 Nombre d'étudiants inscrits en cours de langues dans les universités de la Caraïbe
	OS16 - Accroître la mobilité étudiante et professionnelle	IR10 Nombre d'accords internationaux de coopération signés par les universités de la Caraïbe et opérateurs régionaux de formation professionnelle

(1) le règlement (CE 288-2014) stipule de renseigner ici les indicateurs communs et spécifiques au programme pour lesquels un objectif a été fixé. Tous les indicateurs proposés dans le programme sont spécifiques (les valeurs des indicateurs de résultat ne sont pas renseignées car elles n'étaient pas connu au moment de la production du rapport final de l'évaluation ex ante).

Les indicateurs de résultat sont bien définis et décrits, et sont tous spécifiques au programme.

Des indicateurs complémentaires sont proposés par l'évaluateur pour mieux préciser les résultats attendus. Ces propositions d'indicateurs ne sont pas à prendre en compte dans le cadre de performance mais à intégrer dans le dispositif d'évaluation *in itinere*.

4.2.7. Mise en œuvre des actions

Quelques points mineurs d'analyse et de vigilance pour atteindre les objectifs sont proposés par l'évaluateur.

Table 11 – Points de vigilance et suggestions relative à la mise en œuvre des actions

OS1-3	Implication des entreprises ; innover en « recherche-développement » et pas seulement en « recherche ». Ne pas se limiter aux thématiques d'innovation données dans les SRI-S3, d'autres thématiques peuvent intéresser la coopération, comme par exemple l'agriculture, gestion des déchets.
OS2-4	Rester relativement ouvert pour financer des projets qui peuvent avoir un impact immédiat en termes d'activité économique et d'emploi L'harmonisation des normes pour faciliter l'import-export en particulier dans le secteur agricole et l'agro-alimentaire
OS5-6	Pour amplifier l'impact de la coopération auprès de la population, financer en priorité les actions qui impliquent les populations
OS8-10	Ne pas négliger le patrimoine culturel qui est moins connu que le patrimoine naturel (exemple les spectacles vivants...) Favoriser les actions ayant une incidence directe sur le développement d'activité touristique
OS11-12	Alors que la production de plantes médicinales fait le soutien du FEADER et du POSEI, des actions de coopération pourraient être envisagées pour mieux connaître la pharmacopée traditionnelle dans l'espace Caraïbes.

4.2.8. Gestion, suivi et évaluation

Capacité administrative et de gestion du programme

Fort de l'expérience des précédentes programmations et de la construction de la coopération qui s'en est suivie, le programme décrit comment s'organisent la gestion et le pilotage, comme demandé dans la rédaction du document programmatique.

Plan d'évaluation

En conformité avec le Règlement du FEDER CTE, l'évaluation du programme est rapidement évoquée dans la section 5.

L'évaluateur a formulé quelques observations sur les modalités de renseignement des indicateurs qui pourront être prises en considération dans le plan d'évaluation à établir.

Objectifs du cadre de performance

Le principe de définition des objectifs à atteindre à mi-parcours est le même pour tous les axes : 30% des réalisations physiques et 15% des dépenses certifiées.

L'évaluateur préconise de revoir à la baisse pour les axes 1-2, 9 et 10, les objectifs de dépenses à 10% et les objectifs de réalisations physiques à 20%. Il s'agit d'anticiper les difficultés de mise en place des projets, à prévoir sur le type d'activités envisagées qui impliquent des institutions qui ont une organisation peu proactive et régulée sur un rythme annuel.

Allègement de la charge administrative

L'élément clé de la simplification est la dématérialisation des échanges d'information avec les bénéficiaires. La dématérialisation doit permettre de limiter les délais de traitement du dossier ainsi que le volume des pièces nécessitant un archivage papier.

L'utilisation du logiciel Synergie CTE devrait également faciliter la gestion et le suivi des dossiers. La systématisation du recours aux outils de forfaitisation des coûts permettra en outre de diminuer la charge administrative liée aux différents niveaux de contrôle.

L'utilisation plus systématique des outils de mise en œuvre harmonisée (HIT) développés par le programme INTERACT en coopération avec l'ensemble des programmes CTE devrait également simplifier les procédures et alléger la charge administrative pour les bénéficiaires.

4.2.9. En sus des critères d'évaluation, l'évaluation ex-ante a vérifié la prise en compte de l'évaluation stratégique environnementale :

L'évaluation stratégique environnementale a été modifiée en suivant l'avis conjoint des autorités environnementales du programme (21 mai 2015). Les autorités environnementales compétentes sont les trois Directions de l'environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de Guadeloupe, Martinique et Guyane.

L'avis précise qu'il n'y a pas d'incidences environnementales négatives majeures à attendre de la mise en œuvre du programme.

Il souligne la nécessité de mettre en place, d'une part, des critères environnementaux de

sélection, et d'autre part, un dispositif de suivi et d'évaluation du programme. L'avis rejoint en cela l'avis de l'évaluation stratégique environnementale.

L'avis considère que la prise en compte de l'environnement dans le projet de programme opérationnel apparaît globalement correcte, tant en ce qui concerne la définition des objectifs du programme que vis-à-vis de la méthode d'évaluation environnementale.

Néanmoins l'autorité environnementale recommande de compléter l'analyse dans l'état initial, de contraster les effets notables probables du PO sur l'environnement, de définir précisément les mesures préventives ou correctives, de proposer des mesures de suivi des incidences.

La version ainsi modifiée de l'évaluation constitue la version finale de l'évaluation stratégique environnementale. Elle a été présentée à la consultation publique organisée par l'autorité de gestion, le Conseil régional de Guadeloupe, du 1^{er} juillet 2015 au 1^{er} août 2015 sur les territoires de Guadeloupe/ Saint-Martin, Guyane et Martinique. Il n'y a eu aucune contribution suite à la consultation.